

LE CCPA EN BREF

DATE DE RÉVISION : le 22 juin 2017



Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est l'organisme national responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'encadrement de normes élevées pour l'éthique animale et les soins aux animaux dans le domaine scientifique au Canada. Il fonctionne sur le principe de l'examen par les pairs.

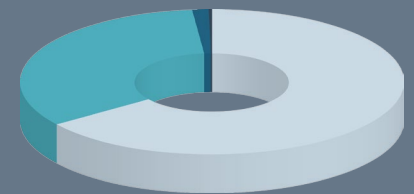
Fondé en 1968, le CCPA est un organisme sans but lucratif indépendant qui agit dans l'intérêt de la population canadienne en favorisant toujours l'avancement de normes rigoureuses en matière d'éthique animale et de soins aux animaux en science.

FINANCEMENT

Le CCPA est financé principalement par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Il reçoit aussi des contributions des ministères et d'organismes fédéraux à vocation scientifique et des frais annuels de participation aux programmes du CCPA payés par les établissements certifiés qui participent à ses programmes.

Il s'agit d'une tarification juste et abordable qui assure le maintien de l'autonomie du CCPA et de ses programmes et qui ne tient pas compte des ressources consacrées pour la certification dans le calcul des frais.

2 634 726 \$



- Financement des IRSC et du CRSNG
1 750 000 \$
- Frais de participation aux programmes
837 049 \$
- Formation et réseautage
34 300 \$
- Intérêts, revenu de dividendes et divers
13 377 \$

Rapport financier vérifié pour l'exercice du 1 avril 2016 au 31 mars 2017

2000+

- EXPERTS BÉNÉVOLES
vétérinaires, spécialistes du bien-être animal, statisticiens, bioéthiciens, etc.
- REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

RÉPARTIS
PARMI

~220

COMITÉS DE
PROTECTION
DES ANIMAUX

pour remplir son mandat et offrir ses programmes aux établissements à travers le Canada.

Au Canada et ailleurs, les animaux peuvent faire l'objet d'études scientifiques menées dans la nature, dans les fermes et dans les laboratoires de recherche, et doivent être dénombrés dans ce cadre.



Des laboratoires de biologie médicale où les chercheurs font de la recherche fondamentale, aux collèges de médecine vétérinaire où les étudiants apprennent comment traiter les animaux, en passant par les parcs nationaux où les écologistes étudient des populations d'animaux sauvages, le CCPA et son réseau d'experts bénévoles veillent au respect de normes rigoureuses en matière d'éthique animale et de soins aux animaux.

www.ccac.ca

3 570 352

ANIMAUX EN SCIENCE SELON
LES DONNÉES POUR 2015
PRÉSENTÉES AU CCPA

En 2015, les scientifiques
et les enseignants ont
principalement travaillé avec
les animaux suivants :



39,2%

SOURIS
1 399 724



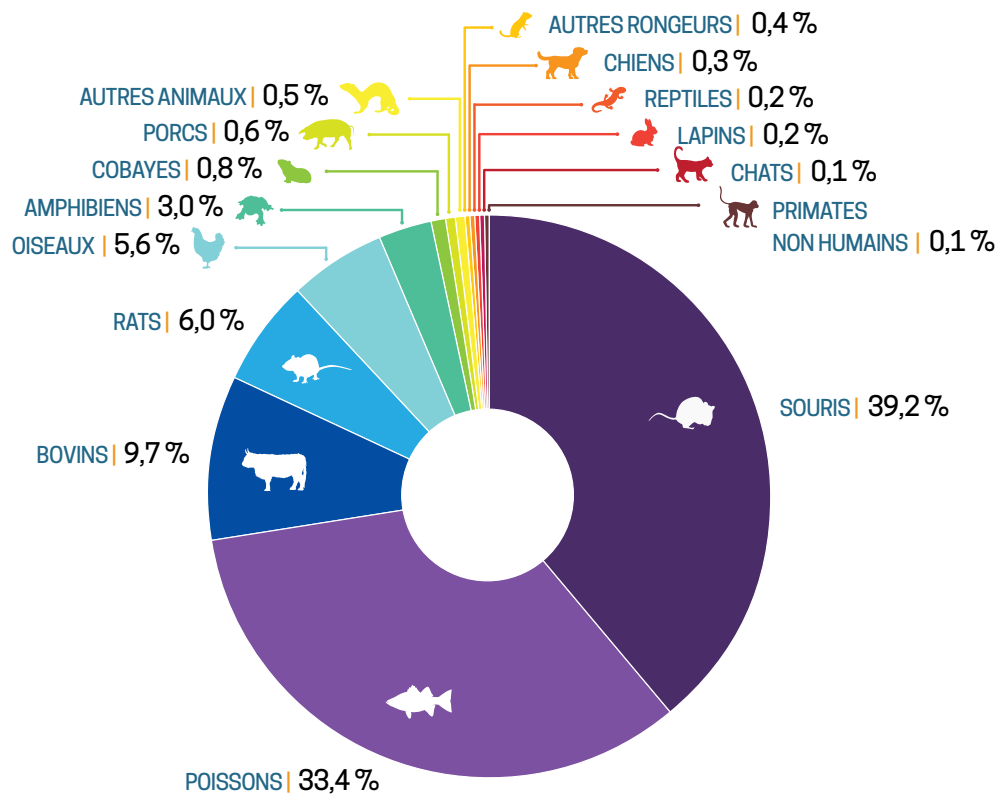
33,4%

POISSONS
1 191 935



9,7%

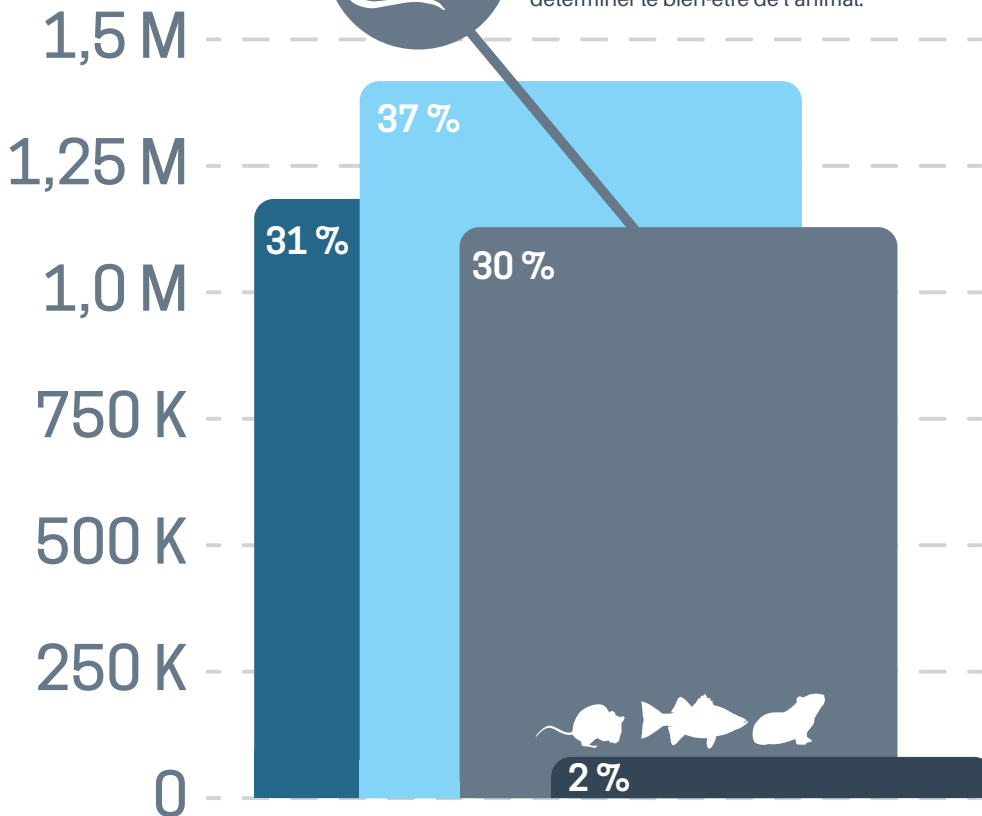
BOVINS
346 601



NOTE : La somme des pourcentages de ce graphique n'est pas égale à 100 % en raison d'arrondissements au dixième.



Les nouveaux animaux modifiés par génie génétique sont classés dans la catégorie de techniques invasives D, par mesure de précaution jusqu'à ce que l'on puisse déterminer le bien-être de l'animal.



CATÉGORIES DE TECHNIQUES INVASIVES

Les catégories de techniques invasives définies par le CCPA sont basées sur une approche préventive et leur attribution repose sur l'intensité de la douleur ou de la détresse que les animaux pourraient ressentir.

- B** Expérimentation causant peu ou pas d'inconfort ou de stress
- C** Expérimentation causant un stress mineur ou une douleur de courte durée
- D** Expérimentation causant une détresse ou un inconfort modéré à intense
- E** Procédures causant de la douleur intense égale ou supérieure au seuil de tolérance de la douleur chez des animaux éveillés et qui ne sont pas sous anesthésie



Les trois types d'animaux les plus souvent utilisés dans la catégorie de techniques invasives E sont les poissons, les souris et les cobayes. La plupart de ces expérimentations ont été effectuées pour des essais réglementaires.

La catégorie de techniques invasives A comprend les protocoles prévoyant l'utilisation de tissus, de culture de tissus, d'œufs, d'invertébrés, de protozoaires ou de toute utilisation d'animaux autres que des vertébrés ou des céphalopodes; ceux-ci ne sont pas inclus dans les statistiques annuelles du CCPA sur l'utilisation des animaux.

www.ccac.ca

SELON LES DONNÉES PRÉSENTÉES AU CCPA POUR 2015,
LA **MAJORITÉ** DES ANIMAUX FAISAIENT PARTIE DE
PROTOCOLES DE **RECHERCHE FONDAMENTALE**,
SOIT **2 300 129 ANIMAUX**.

RECHERCHE FONDAMENTALE



61,2%

Études pour mieux comprendre le comportement animal et les structures et les fonctions physiologiques essentielles



Études chez les poissons du rôle de certaines hormones produites par l'intestin et le cerveau dans la régulation du bilan énergétique, la croissance et la reproduction



Études des mouvements migratoires d'une espèce d'oiseaux menacée

DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET DE DISPOSITIFS MÉDICAUX

Études pour le développement de produits ou de dispositifs pour la médecine humaine ou vétérinaire

Études menées chez le porc pour la mise au point d'organes artificiels



16,0%



ÉTUDES MÉDICALES OU CLINIQUES



12,9%

Études des troubles et des maladies qui affectent l'humain ou l'animal



Études chez les rongeurs pour mieux comprendre les gènes associés au diabète, au cancer, et à l'arthrite

ESSAIS RÉGLEMENTAIRES

Essais réglementaires de produits pour la sécurité des humains ou des animaux, ou la protection de l'environnement

Santé Canada exige que des recherches médicales soient effectuées chez les animaux avant de procéder à des essais cliniques chez l'humain

Évaluation de l'efficacité d'un nouveau médicament pour traiter le Parkinson chez les primates non humains



5,5%



FORMATION



4,4%

Formation pour enseigner des concepts scientifiques afin d'acquérir ou perfectionner des compétences pratiques et une expertise de certaines techniques spécialisées



Formation des étudiants des collèges et des universités en matière de biologie et de santé animale

CERTIFICATION

Le CCPA évalue et certifie les établissements canadiens qui mènent des travaux faisant aux animaux en science (recherche, enseignement, essais) et qui le font selon les normes rigoureuses du CCPA. En 2016-2017 :

201

détenteurs (établissements des secteurs public et privé) d'un certificat de Bonnes pratiques animales — BPA^{MD}

5

établissements en probation

TROIS R

Les chercheurs continuent d'accorder une importance accrue à l'adoption de solutions de rechange aux modèles animaux.

R Remplacement des animaux en science

R Réduction du nombre d'animaux en science

R Raffinement des soins et des procédures pour minimiser la douleur et la détresse

Bien que de nombreuses méthodes de rechange pour les essais soient en cours d'élaboration, seules les méthodes validées et acceptées par les organismes gouvernementaux peuvent être utilisées pour les essais réglementaires.

www.ccac.ca